



**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

COMMUNE DE BOMBON
48 RUE GRANDE
77720 BOMBON

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2022**

Tél. : 01.64.38.72.98

mairie.bombon@wanadoo.fr

pvdu14 novembre 2022 CM

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SALAZAR Joëlle, Maire de la commune de BOMBON.

Étaient Présents : Mme SALAZAR, Maire, MM. LEDROIT, LE SCANFF, M. GAUTHIER, Mme TILLIETTE Adjoint, Mme LOCQUENEUX, Mmes DELENIN, M. GALINO, M. AUDOIN, Mme GALINO, M. BARJONNET, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MM. VIDAL et M. LAPLANCHE.

Assistait à la séance : Madame BUISSON, secrétaire de Mairie.

Pouvoir donné : M. VIDAL à M. LEDROIT.

Le quorum de cette assemblée étant constaté, Madame la Maire procède à l'élection du secrétaire de séance.

Madame TILLIETTE Bernadette a été élue secrétaire de séance.

Madame la Maire demande aux élus présents s'ils ont tous reçu la troisième version du procès-verbal, une version simplifiée et expurgée.

Madame la Maire précise qu'elle a transmis aux élus un petit mot explicatif pour leur expliquer qu'elle réagissait de cette façon-là pour être en accord avec ce qui avait été décidé lors de la dernière réunion de mi-mandat. Elle ajoute qu'à partir du moment où on tentait justement de mettre en application de nouveaux modes de fonctionnement, on se devait de repartir dans un climat plus apaisé. En espérant que cette sérénité perdure, ce que Madame la Maire souhaite.

Madame la Maire indique à l'assemblée qu'ils ont trois versions :

La première qui est celle qui a été signée par Monsieur VIDAL, le secrétaire de séance et par elle-même, la deuxième version est celle de Monsieur LE SCANFF qui a jugé qu'elle ne convenait pas. Il en a fait une autre et la troisième version est celle que les élus ont reçue ce matin dans laquelle beaucoup de choses ont été modifiées C'est pour cela que Madame la Maire qualifie cette version d'expurgée.

Madame la Maire indique qu'ils vont procéder aux votes et elle précise que ce sont les élus qui décident, elle propose de voter soit à bulletins secrets ou à mains levées. Tous les membres présents sont favorables pour le vote à mains levées.

* Monsieur LE SCANFF demande si tout le monde a lu les trois documents car il pense que c'est important de commencer par cela.

Madame la Maire répond qu'elle espère qu'ils les ont lus et elle précise que les élus absents à la dernière réunion du Conseil Municipal ne pourront pas prendre part aux votes. Mme LOCQUENEUX, MM. LAPLANCHE et BARJONNET ne pourront donc pas participer à ce vote.

Madame la Maire propose les versions aux votes :

* Version n°01 signée par Monsieur VIDAL, le secrétaire de séance et par Madame la Maire : Vote pour : 1 voix Madame TILLIETTE.

*Madame TILLIETTE indique qu'elle a voté pour la version 1 car c'est celle qui se rapproche le plus de ce qui s'est passé. Ensuite on repart sur d'autres bases.

*Monsieur LE SCANFF n'est pas d'accord avec ce que Madame TILLIETTE vient de dire et lui propose d'échanger avec elle en tête à tête en dehors de la réunion.

* Version n°02 : De Monsieur LE SCANFF avec les modifications et rajouts qui n'apparaissent pas sur la première version et qui figurent sur la version 2 et 3 : Aucune voix.

*Version n°03 « expurgée » : Vote pour 9 voix dont 1 pouvoir : Mme SALAZAR, M. LEDROIT, M. LE SCANFF, M. GAUTHIER, M. VIDAL (pouvoir donné à M. LEDROIT) Mme DELENIN, M. GALINOU, M. AUDOIN, Mme GALINOU.

Madame la Maire tient à préciser que la version n°1 était celle vers laquelle elle tendait mais que pour être en accord avec l'apaisement qu'elle souhaite elle a voté pour la version dans laquelle ont été gommés les sujets de friction.

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022 (3^{ème} version expurgée) est adopté à la majorité des votants.

I) DELIBERATIONS

1°) CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN ABRI-VOYAGEURS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil Départemental lui a fait parvenir une convention relative à la mise à disposition d'un abri-voyageurs. Cet abri-voyageurs (n°480) est situé rue Grande.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition gratuite de l'abri-voyageurs par le Conseil Départemental au profit de la Commune.

*Monsieur GALINOU demande si le panneau d'affichage qui est à l'intérieur de l'abri-voyageurs est réservé au Conseil Départemental ou pas ?

Madame la Maire répond par l'affirmative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame la Maire à signer la présente convention, qui prendra effet à la date de signature par les deux parties, **pour une durée de cinq ans.**

2°) DECISION MODIFICATIVE N°02-2022 :

Madame la Maire propose à l'assemblée de prendre la décision modificative n°02-2022 afin d'abonder en dépenses de fonctionnement le chapitre 012 suite à la hausse du point de l'indice et le chapitre 011 (charges à caractère général) pour pouvoir financer les travaux d'aménagement de la rue de la Bonde.

Elle ajoute que le service comptable des finances publiques lui a demandé de régulariser des immobilisations relatives aux frais d'insertion ayant été suivis de travaux et terminés à ce jour (MAPA - travaux de la boulangerie). La régularisation, en opération d'ordre budgétaire, doit être réalisée sur le budget 2022 en investissement.

De ce fait, il convient de prendre la décision n°02-2022 ainsi qu'elle suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1) (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €

TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	10	000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	10	000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	10	000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	20	000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022: Dépenses imprévues (fonctionnement)	20	000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	20	000.00 €	20	000.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT					
D-2132 : Immeubles de rapport	0.00 €		60.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2033: Frais d'insertion	0.00 €		0.00 €	0.00 €	60.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €		60.00 €	0.00 €	60.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €		60.00 €	0.00 €	60.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la présente décision modificative n°02-2022 de la M14.

4°) TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 08 novembre 2022 ;

Madame la Maire expose à l'assemblée que conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Madame la Maire précise que le taux retenu, exprimé sous forme d'un pourcentage pouvant varier entre 0 et 100 %, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

* De fixer les taux de promotion d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratios
Tous les cadres d'emplois	Tous les grades	100 %

* Rappelle que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement.

* Indique que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent y prétendre.

* Décide de rapporter la délibération n°02 du 06 février 2009.

II INFORMATIONS DIVERSES :

1°) Convention entre la Commune de BOMBON ET L'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) :

- Madame la Maire demande à l'assemblée s'ils ont tous reçu le projet de convention entre l'Etablissement public foncier d'Ile de France et la Commune.

Madame la Maire rappelle que le sujet de cette convention concerne le devenir de la ferme de Neuvy. Cette ferme est à vendre mais la Commune ne dispose pas de moyens financiers pour en devenir acquéreur. Or l'EPFIF a pour vocation d'accompagner et de créer les conditions de mise en œuvre des opérations des collectivités par une action foncière en amont, ainsi que la mise à disposition de toute expertise en matière foncière.

- Madame la Maire précise qu'il n'y aura aucune décision à prendre pour le moment que ce ne sont là que des données informatives. Elle indique que le 23 novembre prochain à 16 heures 30, une nouvelle réunion sera organisée avec le Secrétaire Général de la Préfecture, la Région, le Conseil Départemental, le CAUE, des partenaires financiers (Aménagement 77) et les représentants de L'EPFIF.

Après discussion, il en ressort que pour le moment il faut éviter de signer cette convention. Il faudrait qu'elle soit vue par un juriste

* Monsieur GALINOU indique qu'avec d'autres élus de la commune il a visité la ferme et il n'a pas eu l'impression qu'il y a eu un échange pour trouver que faire dans cette ferme.

- Madame la Maire répond que dans le document de travail proposé par l'EPFIF des propositions sont notées comme ambitions de la Commune. Par ailleurs, après avoir reçu les personnes du CAUE, il nous a été clairement indiqué que ni l'école, ni la mairie actuelle ne seront déplacées dans la ferme.

Madame la Maire poursuit en proposant de faire un groupe de travail avec tous les élus du Conseil Municipal pour discuter justement de ce que l'on souhaite faire de cette ferme. C'est un gros sujet et cela nécessite d'en débattre avec l'ensemble des élus. Ce sera une commission projet.

- Monsieur LEDROIT pense que si c'est une opportunité pour la commune d'acheter cette ferme, il précise aussi qu'aujourd'hui il y aura une étude de faisabilité obligatoire qu'il faudra financer à hauteur de 45 000 € la part communale. Cette étude coûtera environ 120 000 €. Elle indiquera ce que l'on peut ou ne pas faire et si l'on pourra rentabiliser le projet. Il ajoute qu'il y aura ensuite une vraie étude à financer et que pour le moment nous sommes très loin de dire que la commune achète la ferme. Une modification du Plan Local d'Urbanisme serait à prévoir (30 000 €). Plusieurs réunions ont été organisées et elles sont très complexes car pour le moment il n'y a aucun partenaire financier et de réalité en face. Il lui faut plus d'éléments pour avancer dans ce projet. C'est un projet grandiose et il n'y a pas assez de précisions.

* Monsieur LE SCANFF indique que si la commune pouvait éviter de signer cette convention et passer directement avec Aménagement 77 pour qu'il s'engage à racheter la ferme ce serait préférable. Il ajoute que dans cette convention, il y a plein de choses qui engagent la commune. On est tenu par une convention et il faut être prudent avant de s'engager sauf si l'on prévoit ce que l'on veut dans la ferme.

* Monsieur LE SCANFF demande à Madame la Maire de présenter le rapport de l'analyse financière de la commune de BOMBON aux élus afin que chacun puisse se rendre compte de la situation financière de la commune.

- Madame la Maire répond affirmativement et ajoute que la commune ne peut plus emprunter.

* Monsieur LEDROIT ajoute que ce qui pénalise la commune c'est le regroupement pédagogique (centre de loisirs), le coût est très élevé et ce n'est pas la faute du Conseil actuel c'est un héritage. Des décisions ont été prises auparavant qui pénalisent maintenant la commune depuis plusieurs années.

- Madame la Maire indique qu'il serait bien que notre centre de loisirs soit pris en charge par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) mais ce n'est pas d'actualité.

Une réunion entre élus se tiendra le lundi 12 décembre 2022 à 20 heures.

2°) Devenir du local de l'ancienne épicerie :

- Madame la Maire propose à l'assemblée de poursuivre le groupe de travail sur le devenir de cette ancienne épicerie et qu'à l'issue de ce groupe de travail il y ait une présentation en Conseil Municipal pour ensuite statuer sur ce devenir.

* Monsieur LE SCANFF pense que le groupe de travail a terminé son travail le 30 juin, c'était une volonté qu'il avait fixée pour qu'on sorte de cette réflexion. Un compte rendu a été transmis à un précédent Conseil Municipal où toutes les pistes avaient été identifiées. Le groupe avait conclu que le mieux était que ce local soit géré par une association spécifique qui serait l'organisateur des événements. La liste de toutes les possibilités est faite et il ne s'agit pas de trouver d'autres pistes mais de trouver une solution pour ce local et pour cela il faut être à la quête de repreneur avec un projet qui tient la route.

* Madame DELENIN demande à Monsieur LE SCANFF quelle a été la suite donnée au rendez-vous qu'il a eu avec la personne représentant une friperie.

* Monsieur LE SCANFF répond qu'effectivement il y a certaines pistes qui sont recevables et d'autres ne le sont pas. Une personne propose dans le cadre d'une association d'avoir trois activités dans le local, un local avec des activités partagées dont une avec de la restauration de meubles, de bibelots, chaises ... une autre sur les vêtements et une autre qui se mettrait en contact avec Monsieur LAUNAY parce qu'elle est plutôt dans la revente de légumes bio, elle fait des paniers, des choses comme cela. Ce n'est pas vraiment compatible car nous avons une épicerie mais elle peut prendre en charge les livraisons par exemple. Tout est à voir dans le détail, la faisabilité de la chose, la pertinence et puis savoir si cela peut tenir la route. Il ne s'agit pas de les envoyer sur un projet qui ne fonctionnerait pas, il faut que ce soit viable.

* Monsieur GALINOU est un peu étonné après avoir entendu tout ce que Monsieur LE SCANFF vient de dire car il pensait que le groupe du travail allait se poursuivre un peu plus loin pour explorer les différentes pistes.

* Monsieur LE SCANFF répond que les pistes ont été évoquées et il ne sait pas si d'autres ont exploré les pistes qui sont possibles qui avaient été listées sur les lieux et destination d'artisans, les lieux de vie, le local à destination de la population. Y a-t-il eu des réflexions là-dessus ? Il ajoute qu'une des conditions pour la commune était de ne pas porter ce projet financièrement, le but c'est que ce local soit pris en charge par l'association (eau, électricité, entretien, etc...). Il y a aussi des mises aux normes à faire.

* Monsieur LEDROIT demande si ce local est resté propre ou pas car cela fait un petit moment qu'il n'y est pas retourné.

* Monsieur LE SCANFF répond que c'est dans le même état que depuis le départ de l'ancien épiciier et qu'il suffit de mettre un coup de balai et c'est propre. C'est un local sain

- Madame la Maire elle n'a pas participé à ce groupe de travail et à son sens lui a semblé qu'il y avait deux voies et que la grande question était de savoir laquelle serait choisie. Une voie effectivement sur les services, les commerces, et une autre voie sur la culture.

* Monsieur LEDROIT indique l'un n'empêche pas l'autre, c'est tous les deux de l'associatif.

- Madame la Maire entend bien ce que dit Monsieur LEDROIT mais elle ajoute que ce sont deux choses complètement différentes. On peut souhaiter l'un ou l'autre, elle entend bien cela, elle n'a pas d'a priori mais elle se souvient du compte rendu de Monsieur GALINOU, ce sont bien les choses qui en ressortaient.

* Monsieur GALINOU répond que ce qui ressortait c'étaient des choses multiples qui sont réalisées dans des communes de notre taille un peu partout en France, ce sont des solutions mixtes. Mais il n'y avait rien de concret à proposer. Mais il existe un peu partout en France des systèmes qui sont en même temps des petits commerces et des actions sociales ou culturelles. Il ajoute que cela remportait un grand nombre de suffrages du groupe de travail parce qu'il y avait cette notion de rassemblement de la population où tout le monde pouvait se sentir concerné. Des pistes avaient été proposées et le groupe de travail était au début des pistes mais n'avait pas été plus loin. Maintenant il faut trouver des solutions concrètes, trouver des noms, des gens, il évoque le projet de Madame Raimondo et ajoute qu'il faut dire oui ou dire non.

* Monsieur LE SCANFF fait part à l'assemblée que malheureusement ce n'est plus possible pour Madame RAIMONDO, elle ne réalisera pas son projet sur notre commune.

* Madame DELENIN voudrait rajouter quelque chose et demande s'il est possible qu'en attendant la construction du local technique, est-ce que pour cet hiver les agents techniques puissent pour cet hiver utiliser ce local où il y a l'eau, de l'électricité.

* Monsieur LE SCANFF répond qu'il n'y a plus rien, tout a été coupé, il faudrait tout remettre.

* Monsieur LEDROIT indique que la salle B peut très bien leur convenir, elle est chauffée et le seul problème c'est qu'elle est occupée à partir de 14 heures par une association. Il ajoute que cette salle leur avait été déjà proposée.

* Monsieur LEDROIT indique qu'avec tout ce qu'il a entendu il a l'impression que rien n'a été statué pour ce local sachant qu'il y a un tas de possibilités. Il pense qu'il faut réactiver le groupe de travail pour ensuite statuer un bonne fois pour toutes et peut-être même l'élargir à l'ensemble du Conseil Municipal.

* Monsieur LE SCANFF indique que des pistes il y en a. Avec Madame la Maire et Bernadette TILLIETTE, adjointe, il a participé à une réunion en mairie avec la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers. Les intervenants sont repartis avec un descriptif du local et sont capables de faire des choses aussi ou en proposer. Monsieur LE SCANFF est en relation aussi avec quelqu'un de la chambre des métiers de Montereau où a été créé le village des artisans d'art. Or, il se trouve qu'en Seine-et-Marne, ils sont en pénurie de locaux pour les artisans d'art. Il indique que cela se voit aussi à BOMBON, il y a des gens qui fabriquent des couteaux et qui font cela chez eux. Il ajoute qu'à Montereau ils ont construit des locaux pour loger des artisans d'art. Il a appelé la personne en question pour lui signifier que la commune de BOMBON a peut-être un local qui pourrait convenir. C'est peut-être une piste qui faut regarder pourquoi ne pas installer trois artisans (poterie, peinture...) dans ce local et peut être y intégrer ceux de notre village. Cet endroit pourrait être ouvert avec des animations poterie, peinture etc... Il pense que tout le monde devrait être à la recherche d'autres pistes car il pense que le groupe de travail peut trouver des pistes intéressantes. Sans faire de polémiques, il ajoute que laisser ce local mérite mieux que rester ouvert trois heures ou trois heures et demie par semaine.

* Madame GALINOU indique que la dernière évocation de Monsieur LE SCANFF c'est quelque chose qui pourrait réunir les deux. Comme il a été indiqué, il n'y a pas eu de décision de prise. Les deux tendances pourraient se rejoindre en un lieu.

* Monsieur LE SCANFF dit qu'il a confié aussi le dossier à une agence (purement commerce), elle a visité le local et elle l'a trouvé très bien mais depuis il n'a plus de nouvelles. Cela veut bien dire que le commerce on peut l'exclure et dans le groupe de travail avait déjà dit que ce n'était pas cela la solution. On ne veut pas faire de concurrence aux commerces de la Commune.

* Madame DELENIN indique qu'elle avait trouvé une piste cet après-midi mais elle n'a pas eu le temps de l'approfondir. Dans la ville de COULOMMIERS, ils ont fait une micro-folie qui est un musée numérique donnant accès aux œuvres des plus grands musées nationaux mais aussi de la cité de la musique Philharmonie de Paris, de l'Opéra national de Paris ou festival d'AVIGNON. Ils ont fait en plus un espace de réalité virtuelle, une bibliothèque et ludothèque avec des actions culturelles ponctuelles. Elle n'a pas eu le temps d'aller plus loin.

* Madame TILLIETTE indique que c'est un peu le projet bibliothèque et d'autres actions culturelles déjà évoqué.

* Madame DELENIN répond par l'affirmative par contre l'autre chose pour elle n'était pas palpable. Elle ne voit que la bibliothèque et elle a bien peur que personne n'y aille. Elle ajoute on peut la mettre où l'on veut mais cela ne changera rien.

* Madame TILLIETTE répond que cela peut être plein de choses à concevoir et à construire.

* Monsieur LEDROIT indique que l'on est tous conscient que la bibliothèque est mal placée. Il faudra trouver une solution si ce n'est pas dans ce local, il faudra la mettre ailleurs.

* Monsieur LE SCANFF trouve que la bibliothèque a le mérite d'exister, il ne s'agit pas d'une création mais d'un déplacement. Il s'est renseigné sur la bibliothèque de la commune d'Andrezel, ils ont retapé une grange et elle est ouverte quatre heures et demi par semaine. Nous il faudrait que l'on retape une grange.

* Monsieur LEDROIT répond que la commune en a une mais est-ce qu'elle est assez grande il ne sait pas : le local technique des agents.

- Madame la Maire indique qu'il ne faut pas partir de l'idée que la bibliothèque ne serait ouverte que deux heures ou trois heures par semaine, ce n'est pas ainsi que l'on conçoit le projet. On parle d'un espace de vie culturelle, ce n'est pas que la bibliothèque. Elle est d'accord sur le fait que rien n'a encore été prévu pour ajouter à la bibliothèque mais considère que cela se travaille. Elle ne veut pas partir sur l'idée que sous prétexte que la bibliothèque n'est ouverte actuellement que quelques heures par semaine celle qui serait déplacée dans le local de l'épicerie serait forcément ouverte de la même manière. Car dans ce cas- là ce ne serait pas la peine de la déplacer.

* Monsieur LEDROIT demande comment elle veut l'ouvrir, on a la réalité en face et la commune est un petit village, ouvrir la bibliothèque tous les jours, il n'y aura qu'une petite fréquentation. Il ajoute que si cette dernière est ouverte sur des créneaux d'une demi-journée tous les trois jours, on aura beaucoup plus de monde.

- Madame la Maire indique que la bibliothèque n'a pas d'accès, l'école interdit une fréquentation facile, la réalité est faussée. Pour repartir sur des bases saines il faudrait que ceux qui portent le projet amènent quelque chose de véritablement construit car pour le moment nous n'avons rien. L'idée serait que l'on fasse quelque chose en plus de la simple bibliothèque mais il faut un projet.

* Monsieur LE SCANFF indique que, lors de la réunion, la chambre de commerce et d'industrie a parfaitement répondu à Madame la Maire lorsqu'elle a évoqué mettre la bibliothèque dans le local de l'ancienne épicerie ils ont dit que là c'est un bâtiment communal et nous ne sommes plus dans la même démarche car ce serait à la charge de la commune. Ce local serait mis en location et non plus une mise à disposition.

- Madame la Maire soumet l'idée de prendre une convention avec l'association et qu'elle prenne en charge tout ce qui ferait vivre cet espace.

* Monsieur LE SCANFF indique que si l'on trouve un organisme qui puisse le prendre en charge et qui est capable de faire tourner tout cela, ce serait formidable. Il ajoute qu'une librairie a été évoquée mais il y a peut-être un montage à faire.

- Madame la Maire propose à l'assemblée de relancer ce groupe de travail mais que chaque protagoniste vienne avec un projet concret. A partir de cela une étude sera faite pour savoir ce qui est bénéfique pour la vie du village et des administrés.

* Monsieur LE SCANFF veut bien faire partie du groupe de travail mais il ne veut plus le piloter.

* Madame TILLIETTE se propose mais par contre elle veut vraiment que tout le monde soit ouvert aux différentes propositions. Elle propose à tous les élus présents la date du **mardi 29 novembre 2022 à 20 heures.**

* Monsieur LE SCANFF dit que c'est dommage, que cela arrive tard car si Madame RAIMONDO prenait le local, elle le réhabiliterait, le mettrait en fonctionnement et la chambre de commerces applaudissait des deux mains. Elle avait dit que cela attirerait un monde fou et cela aurait pu profiter aux autres commerces. Il va regretter assez longtemps ce projet là car il était bien construit, bien pensé et avec une multi activités qui rendait vraiment service à la population.

* Monsieur LEDROIT trouve dommage que ce soit quelqu'un du conseil municipal qui pilote car il ne faut pas se voiler la face, il y a des aprioris d'un côté comme d'un autre. Cela va être compliqué.

* Monsieur LE SCANFF indique qu'il faut que l'on ait des hypothèses qu'il soit communal ou pas et ensuite selon le choix partir sur un projet.

* Monsieur LEDROIT explique qu'il existe les foyers ruraux de Seine-et-Marne, pourquoi ne pas le faire reprendre par cette association. Il ajoute qu'aujourd'hui il n'y a pas de projet défini.

- Madame la Maire indique que c'est pour cela qu'il faut un projet tenant la route.

* Monsieur GAUTHIER n'est pas sûr que les foyers ruraux du 77 soient intéressés ils viennent d'acheter un local dans l'ancienne mairie de Livry-sur-Seine et ils ont dû faire un gros emprunt.

* Madame TILLIETTE demande à combien on pourrait évaluer toutes les charges.

* Monsieur LEDROIT indique que l'évaluation pourrait être faite selon l'usage.

* Monsieur AUDOIN demande si l'assemblée souhaite se mettre en rapport avec le responsable des foyers ruraux pour ce projet.

Après discussion, il est décidé d'attendre que les hypothèses soient posées pour ensuite les exposer aux foyers ruraux du 77.

3°) Modifications de la circulation et mise en sécurité de la rue de la Bonde :

- Madame la Maire rappelle qu'un merlon devait être installé mais compte tenu du coût, finalement il a été décidé de ne pas le placer. Un projet de sécurisation avait été proposé dans le dernier écho Bombonnais.

Madame la Maire avait pensé que ce n'était pas utile de convoquer les riverains pour en débattre. Lors d'un dernier conseil municipal, chacun s'était accordé sur cette idée parce qu'on considérait que cela touchait toute la population et pas seulement les riverains.

Ceux-ci lui ont adressé deux mails et devant leur insistance, elle les a reçus avec l'ensemble des adjoints. En ce qui concerne la modification de la circulation, un sens interdit partira de la rue de la Fontaine jusqu'à la rue de Forest. Deux stops de plus seront installés aux intersections. Un miroir sera placé pour permettre aux riverains de la rue du parc de quitter leur rue sans danger. Un nouveau schéma sera placé dans l'écho bombonnais. La réunion s'est bien passée, on mesurera chacun, riverains et municipalité, le bénéfice de ces aménagements et peut-être les améliorations à y apporter. Les riverains ont fait remarquer qu'ils étaient contents des accotements réalisés rue de la bonde

* Monsieur LEDROIT indique que ces travaux s'élèveront à environ à 3 300.00 € HT, le devis arrivera demain. La plaque de béton qui a été cassée suite aux travaux d'accotement va être remplacée par une plaque de fonte. Il ajoute que des voitures stationnement le week-end dans le virage situé rue de la Bonde et de la Fontaine. De ce fait des rochers vont être installés et il n'y aura plus de voitures.

* Madame TILLIETTE indique qu'il serait pas mal d'avoir un radar pédagogique dans la rue Grande. Elle ajoute que dans cette rue les gens ne seront jamais à 30 kms/h. Elle ajoute qu'elle a pu constater qu'il y avait un manque de visibilité du panneau de 30 kms/h car la haie le cache un peu (en venant de Saint-Méry) et le panneau est mis en bas.

* Monsieur LEDROIT répond que ce matériel coûte environ 7000. 00 €. Avant cette dépense était prise en charge par l'intercommunalité.

- Madame la Maire répond que devant l'établissement de Monsieur LAUNAY, il va y avoir un coussin berlinois et une écluse et de ce fait les automobilistes devront rouler doucement. Ils seront obligés sinon ils risqueront d'abîmer leur voiture.

4°) Travaux pour l'alimentation en eau potable à l'EPHAP de Montjay et du HARAS :

* Monsieur LEDROIT indique que depuis trois semaines des travaux avaient commencé par la société SADE et ils doivent être terminés normalement en fin d'année. Monsieur LOMBARD, technicien eau et assainissement de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, va lui dire demain matin s'ils prolongent les travaux jusqu'à la ferme de Bailly ou pas car ce n'était pas prévu. Il reste cent mètres de tranchées à réaliser et s'il faut les faire après cela veut dire ramener les machines, refaire la déviation ce qui n'est pas facile. C'est une ancienne conduite en fonte ils ne la retirent pas. Chaque semaine tous les mardis Monsieur LEDROIT et Monsieur LE SCANFF participent à la réunion de chantier. Devant la belle grille du château jusqu'à la rue du Parc ils sont passés en sous terrain ils n'ont pas ouvert du tout pour préserver les racines des platanes pour ne pas faire souffrir les arbres. Tous les travaux sont pris en charge par l'intercommunalité à hauteur de 100 %. Il ajoute qu'ensuite les travaux de la station d'épuration vont s'enchaîner et il faudra faire une réunion sur place et prendre des photos pour ne pas que le terrain soit abîmé.

5°) Bilan sur la réunion du mi-mandat :

- Madame la Maire demande à tous les élus présents s'ils ont eu le bilan du mi-mandat. Ce bilan ne peut pas être mis au vote mais elle ajoute qu'elle souhaiterait qu'il soit respecté.

En ce qui concerne les échanges intergénérationnels, Monsieur LEDROIT a eu une bonne idée qu'il faut la concrétiser. Il se trouve que le personnel du haras est d'accord pour que l'on vienne visiter. Il serait bien peut être d'y emmener une classe de notre école et des personnes âgées susceptibles d'être intéressées, cela ferait un mixte entre les plus jeunes et les anciens. Les élus pourraient aussi profiter de cette visite.

* Monsieur LEDROIT précise qu'ils ont une voiture électrique pour emmener les personnes à mobilité réduite. Ce serait bien faire le tour pour voir l'entraînement des chevaux,

le nettoyage, une belle petite visite à faire. Il va contacter la personne pour organiser cette visite en début d'année.

Madame la Maire considère cette proposition comme très intéressante.

III QUESTIONS DIVERSES :

1°) Illuminations de Noël :

* Monsieur LEDROIT demande si l'on met des illuminations de Noël cette année.

- Madame la Maire fait part à l'assemblée qu'elle a contacté la société BIR pour avoir un devis pour la mise en place des décorations de Noël. Ce dernier s'élève à 1 900.00 € au lieu de 4 500.00 €, uniquement sur la rue Grande et un sur deux.

2°) Service Unique de la rénovation Energétique (SÛRE) à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux :

* Monsieur LE SCANFF demande à l'assemblée si elle est d'accord pour accueillir le mardi après-midi, de 14 h à 17 heures, la conseillère Sûre, pendant à peu près un an. Elle sera là pour orienter les gens lorsqu'ils veulent faire des travaux d'isolation dans leur maison et elle donne toutes les informations, les brochures, tout ce qui existe pour faire aboutir leur projet.

Une réponse favorable sera apportée à la personne, un affichage et un boitage devra être fait, pour une mission qui débutera en décembre prochain. Elle s'installera dans la salle B. Elle change tous les ans d'endroit et tourne pour couvrir un périmètre suffisamment large. La Communauté de Communes Brie et Châteaux fera de son côté une information.

3°) Affaire BARTHEL :

- Madame la Maire indique qu'elle a eu un rendez-vous pour une médiation avec Monsieur BARTHEL, et les avocates respectives. Au départ elle voulait la présence de tous les adjoints et l'avocate lui indiqua que ce n'était pas possible pour une question d'équité et de ce fait elle les a reçus seule. En résumé, Monsieur BARTHEL doit démolir sa clôture qui n'est pas conforme au Plan Local d'Urbanisme et dans les plus brefs délais possibles.

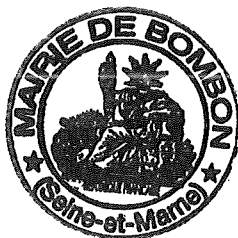
4°) Concessions dans le cimetière :

* Monsieur LEDROIT indique que certaines concessions prennent l'eau et il est très difficile de retrouver les ayants droits de la famille. Une action est à mener pour reprendre certaines concessions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

La Maire,


J. SALAZAR



La secrétaire de séance,


B. TILLIETTE